

# RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le lundi 16 septembre 2024

**Séance plénière**  
**1<sup>ère</sup> séance**

Au titre du **point 1** de l'ordre du jour provisoire, « Élection des membres et nomination du Bureau », Son Excellence M<sup>me</sup> HAM Sangwook, Ambassadrice et Représentante résidente de la République de Corée auprès de l'AIEA, a été élue par acclamation Présidente de la soixante-huitième session ordinaire de la Conférence générale.

Sur proposition de la Présidente, la Conférence a élu les délégués du Burkina Faso, du Canada, de l'Iraq, de la Malaisie, du Mexique, des Philippines, de la Serbie et du Royaume-Uni aux fonctions de vice-présidents ; les délégués de l'Équateur, de la France, de la Fédération de Russie, du Soudan, des États-Unis d'Amérique et de l'Inde comme autres membres du Bureau ; et M. Jan Lodding, de la Suède, Président de la Commission plénière.

Au titre du **point 2** de l'ordre du jour provisoire, la Conférence a approuvé les demandes d'admission à l'Agence présentées par les Îles Cook et par la République fédérale de Somalie.

Au titre du **point 3** de l'ordre du jour provisoire, un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a été transmis à la Conférence générale par M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Au titre du **point 4** de l'ordre du jour provisoire, M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, a fait une déclaration devant la Conférence.

Au titre du **point 6** de l'ordre du jour provisoire, « Contributions au Fonds de coopération technique pour 2025 », la Présidente a fait une déclaration sur les promesses et le paiement rapides des contributions au Fonds de coopération technique pour 2025, qui aident considérablement le Secrétariat à planifier le programme de coopération technique de l'Agence.

La Conférence a entamé l'examen du **point 7** de l'ordre du jour provisoire, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2023 », et des déclarations ont été faites par les délégués de la République islamique d'Iran, du Kenya, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Hongrie (au nom de l'Union européenne), de la Chine, de la France, de la République de Corée, de l'Ukraine, de l'Iraq, de l'Ouzbékistan, du Kazakhstan, de la République tchèque, de l'Arabie saoudite et du Niger.

**Bureau**  
**1<sup>ère</sup> séance**

Le Bureau a adopté l'ordre du jour de la réunion tel que présenté dans le document GC(68)/GEN/1 et a recommandé à la Conférence que :

- l'ordre du jour de la présente session de la Conférence générale soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire contenu dans le document GC(68)/1, et des points supplémentaires énumérés dans les documents GC(68)/1/Add.1, Add.2, Add.3 et Add.4 ;



- la répartition des points énumérés dans les documents GC(68)/1, Add.1, Add.2 et Add.4 aux fins de premier examen soit examinée comme il est indiqué dans ces documents et le point à l'ordre du jour proposé dans le document Add.3 soit examiné comme demandé dans le document GC(68)/20 ;
- l'ordre d'examen des points soit l'ordre indiqué dans les documents GC(68)/1, Add.1, Add.2, Add.3 et Add.4 ;
- le vendredi 20 septembre 2024 soit la date de clôture de la session et que la prochaine session ordinaire de la Conférence générale commence le lundi 15 septembre 2025.

Siégeant en tant que Commission de vérification des pouvoirs, le Bureau a entamé l'examen du point intitulé « Examen des pouvoirs des délégués » et, s'agissant des pouvoirs du Myanmar, a recommandé à la Conférence d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 5 du premier rapport du Bureau publié sous la cote GC(68)/22.

**Séance plénière  
2<sup>e</sup> séance**

Au titre du **point 5 a)** de l'ordre du jour provisoire, « Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen », la Conférence a accepté les recommandations du Bureau préconisant que l'ordre du jour de la session en cours soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire publié sous la cote GC(68)/1 et de l'ensemble des points supplémentaires figurant dans les documents GC(68)/1/Add.1, Add.2, Add.3 et Add.4, et que les points soient examinés dans l'ordre indiqué dans ces documents et conformément à leurs répartitions respectives dans ces documents et, pour le point du document Add.3, comme indiqué dans le document GC(68)/20.

Au titre du **point 5 b)** de l'ordre du jour, « Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante », la Conférence a accepté la recommandation du Bureau préconisant de fixer au vendredi 20 septembre 2024 la date de clôture de la session. La Conférence a également accepté la recommandation du Bureau préconisant de fixer au lundi 15 septembre 2025 la date d'ouverture de sa prochaine session ordinaire.

La Conférence a entamé l'examen du **point 26** de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués » et a examiné le premier rapport du Bureau, publié sous la cote GC(68)/22. La Conférence a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 5 du premier rapport du Bureau, publié sous la cote GC(68)/22.

La Conférence a poursuivi avec l'examen du **point 7** de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2023 ». Des déclarations ont été faites par l'Estonie, la Belgique, le Japon, la Norvège, le Danemark, le Pakistan, l'Argentine, le Maroc, le Royaume des Pays-Bas, le Saint-Siège, le Burkina Faso, l'Égypte, le Royaume-Uni, la Türkiye, l'Afrique du Sud, la République arabe syrienne, la Slovaquie, la Namibie, le Qatar, la Côte d'Ivoire, les États-Unis d'Amérique, la Thaïlande et l'Irlande.

**Commission plénière  
1<sup>ère</sup> séance**

La Commission a décidé d'examiner dans la mesure du possible les points qui lui sont soumis dans l'ordre dans lequel ils figurent dans l'ordre du jour de la Conférence, publié sous la cote GC(68)/21.

La Commission a en outre décidé de continuer, dans la mesure du possible, la pratique, utilisée avec succès ces dernières années, consistant à regrouper les projets de résolution qu'elle renvoie en séance plénière.



La Commission a élu M<sup>me</sup> Jo-Phie Tang, Représentante permanente adjointe de la mission permanente de la République de Singapour, et M. Karel Kuenzel, le délégué de la République tchèque, aux fonctions de vice-présidents.

La Commission a décidé de recommander à la Conférence pour adoption :

- au titre du **point 9** de l'ordre du jour, « États financiers de l'Agence pour 2023 », le projet de résolution figurant dans le document GC(68)/4 ;
- au titre du **point 10** de l'ordre du jour, « Mise à jour du budget de l'Agence pour 2025 »,
  - un projet de résolution intitulé « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2025 » figurant dans le document GC(68)/5 ;
  - un projet de résolution intitulé « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2025 » figurant dans le document GC(68)/5 ; et
  - un projet de résolution intitulé « C. Le Fonds de roulement en 2025 » figurant dans le document GC(68)/5 ;
- au titre du **point 11** de l'ordre du jour, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », le projet de décision publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.14 ;
- au titre du **point 12** de l'ordre du jour, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire pour 2025 », le projet de résolution figurant à la page 3 du document GC(68)/12 ;
- au titre du **point 15** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », les projets de résolution publiés sous les cotes GC(68)/COM.5/L.11 et GC(68)/COM.5/L.2 ;
- au titre du **point 16** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires »,
  - un projet de résolution intitulé « Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA) », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.3 ;
  - un projet de résolution intitulé « Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.4 ;
  - un projet de résolution intitulé « Rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.5 ;
  - un projet de résolution intitulé « Projet d'action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC) », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.6 ;
  - un projet de résolution intitulé « Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.8 ; et
  - un projet de résolution intitulé « Applications nucléaires non énergétiques – Généralités », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.12.



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

**68<sup>È</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

---

La Commission a également examiné :

- au titre du **point 16** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires »,
  - un projet de résolution intitulé « Applications nucléaires non énergétiques – Recours à l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources en eau », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.7 ;
  - un projet de résolution intitulé « Applications nucléaires non énergétiques – Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.13 ; et
  - un projet de résolution intitulé « B. Applications nucléaires énergétiques et C. Gestion des connaissances nucléaires », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L10 ;
  
- au titre du **point 17** de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence »,
  - un projet de résolution intitulé « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence », publié sous la cote GC(68)/COM.5/L.1.